

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2023

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 22 novembre 2022

Le conseil municipal, A l'UNANIMITÉ

DECIDE d'acquérir la parcelle dont la commune est titulaire du droit de préemption dans la Zone d'Aménagement Différé, parcelle AB 0057 à Pénéty, au montant transmis par le conseiller immobilier des propriétaires.

CHARGE Mme le Maire d'informer le conseiller immobilier en charge de cette vente.

PREVOIT la dépense au budget communal 2023.

DECIDE de fixer le prix des parcelles AB0075 et AB0078 (créée par bornage en novembre 2022) à 10 euros le m².

Surfaces : AB0075 : 8m²

AB0078 : 10,37m²

Soit un prix total de vente fixé à 183.70 euros pour 18.37 m².

CHARGE Mme le Maire d'informer la propriétaire de la parcelle AB0065 pour décision écrite en retour.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rattachant à cette vente si celle-ci est finalisée.

FIXE les tarifs 2023 des salles communales, concessions de cimetière, café obsèques, repas club de l'amitié

	SALLE POLYVALENTE		PENETY
	Moitié de salle (€)	Salle entière (€)	(€)
Personnes de la commune	220	260	210
Personnes hors commune	300	350	300

Café après obsèques : 50 euros

Repas club de l'amitié : 60 euros

Concessions de cimetière et cavautins : 50 ans : 130 euros/m² - 30 ans : 90 euros/m² - 15 ans : 60 euros/m²

APPROUVE et AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de fonctionnement entre Roi Morvan Communauté et la commune relative au transport scolaire primaire.

Le Maire, Myriam CHENAIS